

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 Septembre 2019**

Date de convocation : le 03 septembre 2019

Présents : M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme CORMIER Isabelle, Mr DUBOIS, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, Mr PEYRON, M. PRIEUR.

Pouvoirs : Mr Jean-Pierre TABARLY à Mr Jean-Pierre BLANC

Absent(e)s : M. BEGIN, M. THEVENET, Mr KEMPF, Mme CHEVALIER, Mme BICHARD, Mr TABARLY

Excusé : MR TABARLY

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CORMIER

Ouverture de séance à 18 h 30 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

Compte-rendu de la réunion du 9 Juillet 2019 :

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

Vente de bâtiments communaux

- *Bar du château* : afin de procéder à la mise en place d'une copropriété, permettant la vente par lots, le SMAF Auvergne, propriétaire du bien doit pouvoir proposer son rachat avec paiement échelonné. Il est convenu de solliciter le SMAF sur cette modalité de règlement.

- *Maison Bleue Rue Chabotin* : le maire informe d'une proposition d'acquisition pour un montant de 22 000 € correspondant au prix d'achat initial par le SMAF Auvergne. Bien qu'une seule offre soit déposée, compte-tenu que la mise en vente a été lancée depuis 2017, sans candidat manifesté, il est convenu d'accepter cette offre.

C.C.A.B. – recadrage des opérations programmées

Au-delà des opérations en cours : aménagement de la rue Chabotin et de la Place de l'Ancien Marché (1^{ère} tranche) comprises dans l'avenant n°3, il y a lieu de solliciter l'engagement définitif du Conseil Départemental pour le financement des dernières opérations prévues initialement. Toutefois, compte-tenu de l'importance de la charge financière pour la commune, le Maire propose la réalisation de l'opération « Aménagement Place de l'Ancien Marché (2^{ème} tranche) » dans le cadre d'un futur programme subventionné 2021-2022. De ce fait, il y a lieu de ne retenir, pour un avenant n°4, que trois opérations : aménagement du parking et de l'espace de jeux dans l'ex propriété Besson, ainsi que le plan de signalétique dont la consultation des entreprises est à lancer.

Le Conseil Municipal valide cette proposition, et retient la rémunération correspondante sollicitée par le maître d'œuvre pour un montant de 11 950 € HT.

Règlement local de publicité

La loi impose l'établissement d'un règlement local de publicité applicable à compter de 2020, l'établissement de ce règlement étant de la compétence des communautés d'agglomération.

Le document en cours d'élaboration par Vichy Communauté fixera en particulier les conditions de mise en place des pré-enseignes et enseignes commerciales en fonction des lieux. Le Conseil Municipal prend acte, en souhaitant que soit intégrée la signalisation des points d'intérêt.

SDE 03 – Nouvelles adhésions

Le SDE 03 regroupe l'ensemble des communes du département sauf les 3 villes principales. Celles-ci venant de proposer leur adhésion, l'avis du Conseil Municipal est sollicité. Il est décidé de donner un avis favorable à ces propositions.

Visite de Mme la Préfète et Inauguration RN 209

Le Maire propose aux conseillers disponibles de participer à la visite de Madame la Préfète le 27 septembre. Après une présentation des grandes actions lancées, une visite du bourg permettra de découvrir les réalisations, avant une visite commentée du château. L'inauguration des travaux de la RN 209 aura lieu à 16h30 en présence de toutes les personnalités qui ont œuvré pour cette réalisation très attendue par les habitants du bourg.

Questions diverses

Les travaux de réfection de toitures sont d'autant plus coûteux suivant la situation de la construction dans le périmètre de l'AVAP. De ce fait, le Conseil Municipal accepte le principe d'une aide de la commune du même type que pour les réfections de façade.

Sur le plan budgétaire, il est convenu de prendre une décision modificative pour modifier la répartition des dépenses prévues permettant de régler à l'Etat le Fonds de Péréquation d'un montant de 5 201 €.

Clôture de la séance : 20h30

Prochaine réunion : 05 Novembre 2019 à 18 h30